

KENYA : LES PROCÉDURES DOUANIÈRES

Les conventions internationales	Membre de l'Organisation Mondiale du Commerce
La coopération économique internationale	Membre du Marché Commun d'Afrique Orientale et Australe (COMESA) Membre de la Communauté Est Africaine (CEA) Membre de l'Union Africaine (UA) Bénéficiaire des Accords de partenariat économique avec l'UE Bénéficiaire du programme African Growth and Opportunity Act (AGOA) avec les Etats-Unis Bénéficiaire du Système de préférences généralisées de l'UE
Les barrières non-tarifaires	Parmi les barrières non tarifaires figurent la lenteur des services douaniers, les normes d'emballage et d'étiquetage, les exigences en termes de certificat de conformité, et l'obligation d'obtenir une marque de norme d'importation pour certains produits sensibles. Par ailleurs, les carences des droits de propriété intellectuelle peut agir comme un frein pour les entreprises soucieuses d'importer au Kenya.
Les droits de douane et les taxes à l'importation	11,62%
La classification douanière	Le Kenya applique des tarifs basés sur le système international harmonisé (SH) de classification des produits. Pour les pays non membres de la Communauté des Etats d'Afrique de l'est, un tarif extérieur commun est appliqué.
Les procédures d'importation	Il est nécessaire de procéder à une vérification de la conformité aux normes kényanes dans le pays d'origine avant expédition et d'obtenir une marque de norme d'importation. Un agent de douane est requis pour effectuer les procédures d'importation électroniquement auprès des Douanes du Kenya. Les documents suivants sont requis : - formulaire de déclaration d'importation, - certificat de conformité pour les produits réglementés, - marque de normes d'importation, - factures pro forma de l'entreprise exportatrice. Une licence d'importation est nécessaire pour certains produits liés à la santé, l'environnement, et la sécurité. L'importation d'animaux, de plantes et de semences est soumise aux règlements de quarantaine. Certains animaux domestiques nécessitent une licence d'importation.
Importer des échantillons	Les échantillons et produits exposés lors des salons professionnels peuvent être importés dans le pays duty-free. Après utilisation, ils doivent cependant être ré-exportés ou être certifiés détruits par un douanier en charge de la certification.
Pour plus d'informations	Département des Douanes et Accises Portail commercial de l'Afrique